

CONCOURS INTERNATIONAL DE DANSE REIMS MILLESIME

Règlement – Edition 2025

Présentation du concours

Le concours International de Danse Reims Millésime a pour but :

- de permettre aux danseurs Amateurs et Pré professionnels "Millésime" d'évaluer leur niveau.
- de permettre aux danseurs de participer à une Masterclass sous la direction de danseurs professionnels et de profiter d'un temps d'échange avec les membres du jury
- d'honorer la recherche chorégraphique.
- de mettre en avant le travail de chaque professeur et danseur, favoriser les échanges entre danseurs, professeurs et chorégraphes, fédérer notamment par le biais de conférence.

Le jury sera composé de personnalités unanimement reconnues ou reconnues internationalement dans le monde de la danse.

Toutes ses décisions seront sans appel.

Le concours se déroulera les 8 et 9 Février 2025 à l'Opéra de Reims, 1 rue de Vesle.

Les conditions

Ce concours est ouvert aux danseurs Amateurs et Pré professionnels "Millésime" en catégorie solo, duo et groupe.

Style : Modern jazz, classique, contemporain, urban contempo.

Pour la catégorie Classique Amateur : variation libre sur ½ pointes ou pointes au choix du professeur.

Pour la catégorie Classique Millésime : variation du répertoire au choix sur pointes.

Un candidat se présentant en catégorie pré pro doit être issu soit :

- d'un centre à horaires aménagés
- d'un centre de formation
- d'un conservatoire

Ou pratiquer une moyenne de minimum 6 heures par semaine dans son école.

Le jury se réserve le droit de reclasser un candidat inscrit en amateur en catégorie Pré professionnelles.

Les niveaux

➤ Solos Amateurs

Modern jazz, classique, contemporain et urban contempo. Age au 01/01/2025

- ❖ Niveau 1 / 8 à 10 ans
 - Variation libre 1'30 min Max
- ❖ Niveau 2 / 11 à 13 ans
 - Variation libre 2 min Max
- ❖ Niveau 3 / 14 à 16 ans
 - Variation libre 2 min Max
- ❖ Niveau 4 / 17 et +
 - Variation libre 2 min Max

➤ Solos pré pros « Millésime » :

Modern jazz, classique, contemporain et urban contempo. Age au 01/01/2025

- ❖ Niveau 2 / 11 à 13 ans
 - 2'30 min Max // Variation du répertoire en classique 2'30 min Max
- ❖ Niveau 3 / 14 à 16 ans
 - 2'30 min Max // Variation du répertoire en classique 2'30 min Max
- ❖ Niveau 4 / 17 ans et +
 - 2'30 min Max // Variation du répertoire en classique 2'30 min Max

➤ Duos Amateurs :

Modern jazz, classique, contemporain et urban contempo. Age au 01/01/2025

- ❖ Niveau 1 / 8 à 10 ans
 - Variation libre 2'30 min Max
- ❖ Niveau 2 / 11 à 13 ans
 - Variation libre 2'30 min Max
- ❖ Niveau 3 / 14 à 16 ans
 - Variation libre 2'30 min Max
- ❖ Niveau 4 / 17 et +
 - Variation libre 2'30 min Max

➤ Duos pré pros « Millésime » :

Modern jazz, classique, contemporain et urban contempo. Age au 01/01/2025

- Niveau 3 / 14 à 16 ans
 - Durée de la chorégraphie 3 min Max // Variation du répertoire en classique 3 min Max
- Niveau 4 / 17 et +
 - Durée de la chorégraphie 3 min Max // Variation du répertoire en classique 3 min Max

➤ **Groupes Amateurs :**

Modern jazz, classique, contemporain et urban contempo. Moyenne d'âge au 01/01/2025

- ❖ Niveau 1 / 9 à 11 ans
 - Durée de la chorégraphie 2'30 min Max – variation libre
- ❖ Niveau 2 / 12 à 14 ans
 - Durée de la chorégraphie 3 min Max – variation libre
- ❖ Niveau 3 / 15 à 17 ans
 - Durée de la chorégraphie 3min Max – variation libre
- ❖ Niveau 4 / 18 ans et +
 - Durée de la chorégraphie 3 min Max – variation libre

➤ **Groupes pré pro Millésime :**

Modern jazz, classique, contemporain et urban contempo. Moyenne d'âge au 01/01/2025

- ❖ Niveau 3 / 14 à 17 ans
 - Durée de la chorégraphie 3'30 min Max // Variation du répertoire en classique 3'30 min Max
- ❖ Niveau 4 / 18 ans et +
 - Durée de la chorégraphie 3'30 min Max // Variation du répertoire en classique 3'30 min Max

➤ **Catégorie IMPROVISATION :**

La catégorie improvisation est ouverte aux candidats à partir de 13 ans.

La musique est imposée et sera écoutée par les candidats quelques instants avant le passage sur scène.

La discipline et la tenue sont libres.

La durée de l'improvisation sera de 1min30.

Cette catégorie est limitée en nombre de participants.

Les notes seront données à l'issue du passage. Une médaille d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées.

Un candidat pourra présenter 4 passages maximum sur scène (sauf autorisation de dérogation).

Attention : Il est strictement interdit aux professeurs de danse diplômés d'Etat ainsi qu'aux danseurs professionnels de se présenter à ce concours.

Les inscriptions en ligne

Les inscriptions au concours et à la Masterclass se font uniquement en ligne via le site internet du concours.

La Masterclass se déroule sur scène.

L'adresse mail du professeur de danse devra être indiquée en contact lors de l'inscription.

Au moment de votre inscription, vous pourrez imprimer votre billet web ou l'enregistrer sur votre ordinateur pour une impression ultérieure. Ce billet sera aussi votre convocation à apporter et à présenter lors du concours.

Tout dossier qui ne sera pas complet ne pourra être traité par l'administration du concours.

La date limite d'inscription est fixée au 31/12/2024. Néanmoins, l'administration du concours se réserve le droit de clôturer les inscriptions par anticipation si le nombre maximum de participants est atteint.

Les numéros et horaires de passage seront envoyés 2 semaines avant la date du concours aux professeurs.

Les professeurs et/ou les écoles attestent sur l'honneur avoir les certificats médicaux à jour des candidats inscrits.

Le paiement se fait à l'inscription. Les candidats fraudant sur leur âge ou niveau lors de l'inscription encourent à la disqualification par décision du jury.

Un candidat participant à plusieurs disciplines doit réaliser une inscription en ligne pour chaque discipline.

MASTERCLASS	Prix par danseur, pour 1 Masterclass : 25 € le cours Prix par danseur, pour 2 Masterclass (classique et modern-jazz) : 47 € les 2 cours
SOLO	1 discipline : 48 € par danseur 2 disciplines : 68 € par danseur 3 disciplines : 98 € par danseur
DUO	28 € par danseur
GROUPE	23 € par danseur
IMPROVISATION	Solo : 18 € par danseur Duo : 15 € par danseur Groupe : 13 € par danseur

Toute inscription vaudra validation du présent règlement.

Musique

Les musiques de chaque candidat devront être envoyées à l'adresse mail suivante : musiqueconcoursmillesime@gmail.com (format mp3) au plus tard le 31/12/2024.

Le nom du fichier d'enregistrement doit impérativement être défini suivant ce format :

[solo ou duo ou groupe]- [catégorie]-[[discipline]-[niveau]-[prénom nom ou nom du groupe ou duo]-
[entrée P ou C]

- ❖ Solo ou Duo ou Groupe
- ❖ Catégorie : Amateur ou Millésime
- ❖ Discipline : MJ ou Classique ou Contempo ou Urban
- ❖ Niveau : de 1 à 4
- ❖ Nom Prénom ou Nom du groupe/duo
- ❖ Entrée : Placée P ou Coulisce C

Par exemple, pour un Amateur, en Solo, Modern Jazz, Niveau 3, avec entrée Placée, le nom d'enregistrement du fichier est :

Solo-Amateur-MJ-Niveau 3-Nom Prénom-P

Le candidat devra le jour du concours être en possession d'une copie de sa musique sur CLÉ USB.

La musique devra impérativement respecter la durée de la chorégraphie réglementaire.

L'administration du concours contrôlera chaque passage des candidats.

Un candidat pourra être pénalisé ou éliminé en cas de non-respect du temps maximal de la chorégraphie.

Tenues

Les candidats se présenteront en costume SIMPLE qui devra être en cohérence avec le thème et le propos chorégraphique.

Les accessoires et décors sont autorisés seulement si les danseurs eux-mêmes les mettent en place et les retirent de la scène. (Le temps d'installation et de désinstallation est comptabilisé sur le temps du passage).

Les objets qui dégradent la scène pour les passages suivants sont strictement interdits et pourront pénaliser les danseurs.

La notation

Une note sur 20 sera attribuée en fonction de la technique, l'exécution, la musicalité ainsi que l'aspect artistique : chorégraphie, originalité, costumes.

Le jury est seul décisionnaire de sa notation, une moyenne sera faite en fonction des notes des différents membre du jury.

Le jury se réserve aussi le droit de reclasser un candidat. Le reclassement entraîne une pénalité d'un point sur la note finale.

Les applaudissements se feront en fin de session afin de ne pas influencer le jury.

Les récompenses

Les candidats primés seront appelés sur scène auprès du jury et recevront selon leur classement un diplôme, une médaille, une coupe ou un trophée (avec bourses, stages, gains et récompenses attribuées par le Concours Reims Millésime).

- ❖ Encouragements **uniquement pour le niveau 1** de chaque discipline : note < à 14 sur 20
- ❖ Médaille de Bronze : 14/20
- ❖ Médaille d'Argent : 15/20
- ❖ Médaille d'Or : 16/20
- ❖ Médaille d'Or à l'unanimité : 17/20
- ❖ Médaille d'Or félicitations du jury : 18/20
- ❖ Médaille d'Or et Grand Prix du jury avec les félicitations du jury : 19/20
- ❖ COUPS DE CŒUR DU JURY (Dans chaque style et catégorie)
- ❖ PRIX MILLESIME (Coup de cœur du concours à l'unanimité du jury)
- ❖ PRIX CHOREGRAPHIQUE

Photos et vidéos du concours

Notre partenaire SUD REPORTAGE sera présent durant le concours.

La prise de photos et vidéos par le public ne sera donc pas autorisée.

Droits d'entrée

Le droit d'entrée pour le public adulte sera de 19 € pour une journée et 35 € pour le pass 2 jours.

Le droit d'entrée pour le public enfant (- 12 ans) sera de 15 €. Le billet sera valable tout le week-end.

Les enfants de moins de 3 ans ne seront pas autorisés dans la salle durant le concours.

Les billets d'entrée public sont disponibles en ligne sur le site internet du concours via l'onglet « Billetterie ».

Les billets sont nominatifs. Aucun billet ne sera vendu sur place.

Les professeurs auront la gratuité d'entrée et devront être munis de leur badge nominatif pour accéder à la salle et aux coulisses. L'accès aux coulisses près de la scène n'est pas autorisé aux professeurs.

Les candidats devront être munis de leur convocation ainsi que de leur pièce d'identité pour accéder à la salle et aux coulisses. Ils pourront assister aux sessions de passage sous réserve de places disponibles.

L'entrée et la sortie de la salle de l'Opéra ne sera autorisée que lors des pauses entre les sessions.

Informations générales

Une prise de plateau sera programmée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement du concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat en cas de force majeure.

Les organisateurs du concours ainsi que les dirigeants de la salle déclinent toute responsabilité en cas de vol, préjudice corporel ou matériel quel qu'il soit, envers les candidats, les professeurs et le public.

Les frais d'inscription sont non remboursables en cas de désistement.